

# QUEL SERAIT LE RÔLE D'UN MINISTRE EUROPÉEN DES FINANCES ? UNE PROPOSITION

Henrik Enderlein | *Directeur du Jacques Delors Institut - Berlin*

Jörg Haas | *Chercheur au Jacques Delors Institut - Berlin*

---

## RÉSUMÉ

L'idée d'un ministre européen des finances (MF-UE) a fait son retour dans le débat politique. Dans le cadre de ce policy paper, nous tentons de définir en détail quelles pourraient être les tâches et les responsabilités d'un MF-UE.

- **Mission** : Un MF-UE représenterait une forte autorité politique protégeant les intérêts économiques et budgétaires de la zone euro dans son ensemble, et non les intérêts des États membres à titre individuel.
- **Compétences** : Les principales compétences du MF-UE seraient de (i) superviser la coordination des politiques économiques et budgétaires, (ii) faire appliquer les règles en cas d'infraction, (iii) mener des négociations dans un contexte de crise, (iv) contribuer à amortir les chocs régionaux et (v) représenter la zone euro au sein des institutions et des forums internationaux.
- **Instruments** : Le MF-UE gérerait un budget d'investissement européen pour neutraliser les chocs asymétriques et récompenser les réformes. Il présiderait également le Fonds monétaire européen, une version améliorée du mécanisme européen de stabilité.
- **Liens institutionnels** : Le MF-UE serait au croisement de la politique supranationale et intergouvernementale au sein de l'Union européenne. Il aurait une double casquette étant donné qu'il serait à la fois membre de la Commission et président de l'Eurogroupe.
- **Contrôle démocratique** : Le Conseil européen et le président de la Commission nommeraient conjointement le MF-UE et pourraient le contraindre à démissionner. De plus, une commission mixte composée de représentants des parlements nationaux et du Parlement européen surveillerait les dépenses d'investissement du ministre et exercerait un contrôle démocratique direct sur le Fonds monétaire européen.

## SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
<b>1. Responsabilités</b>	<b>4</b>
<b>2. Instruments : Un budget d'investissement européen et un Fonds monétaire européen</b>	<b>7</b>
2.1. Un budget d'investissement européen	7
2.2. Un Fonds monétaire européen	8
<b>3. Contrôle démocratique et liens institutionnels</b>	<b>11</b>
CONCLUSION	13
RÉFÉRENCES	15
SUR LES MÊMES THÈMES...	16

## INTRODUCTION

L'idée d'un Ministre européen des finances a fait un retour assez surprenant ces dernières semaines. Ce poste n'était mentionné ni dans les consultations menées par les États membres en 2015, ni dans le rapport des cinq présidents « Compléter l'Union économique et monétaire »<sup>1</sup> publié en juin dernier. Pourtant, au cours des deux derniers mois, plusieurs de ses illustres défenseurs se sont manifestés.

Les propositions les plus en vue ont été faites par le ministre français de l'Économie, Emmanuel Macron, qui a évoqué un gouvernement économique de la zone euro dirigé par un Ministre européen des finances qui « ne serait pas qu'un ministre des finances de l'euro, mais quelqu'un qui peut également attribuer des moyens d'investissement ou parler de politique du marché du travail »<sup>2</sup> et par Benoît Cœuré, membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE), avec le soutien supposé du président de la BCE, Mario Draghi<sup>3</sup>. B. Cœuré a déclaré qu'un ministère des Finances de la zone euro « pourrait avoir pour responsabilité la prévention des déséquilibres économiques et budgétaires, la gestion des crises dans la zone euro, mais aussi la gestion de la capacité budgétaire envisagée par le Rapport des Cinq Présidents et la représentation des gouvernements de la zone euro dans les institutions économiques et financières internationales »<sup>4</sup>. Enfin, Wolfgang Schäuble travaillerait sur une proposition de budget financier de la zone euro sous le contrôle d'un Ministre européen des finances<sup>5</sup>.

### LES TÂCHES SPÉCIFIQUES ET LES STRUCTURES DE LÉGITIMATION DERRIÈRE L'EXPRESSION SONT SOUVENT FLOUES

Si tous ces appels ont pour même principe essentiel de franchir une nouvelle étape dans l'intégration de l'Union économique et monétaire (UEM), les tâches spécifiques et les structures de légitimation derrière l'expression de « Ministre européen des finances » sont souvent floues. Certaines propositions appellent à un contrôle accru au niveau européen, certaines à davantage de solidarité européenne, tandis que d'autres (en des termes légèrement plus conceptuels) considèrent que le ministre des Finances devrait permettre un meilleur « partage de la souveraineté » ou un meilleur « partage des risques »<sup>6</sup>.

Le concept de partage de la souveraineté repose sur une logique fondée sur les règles, qui met l'accent sur la conformité avec le cadre budgétaire de l'UE et les différents éléments de coordination visant à éviter les déséquilibres, tels que la Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. En 2012, Wolfgang Schäuble avait soutenu la création d'un ministre européen ayant le pouvoir de contrôler les niveaux de la dette nationale et d'opposer son veto aux budgets des États membres<sup>7</sup>. A cette époque, des propositions semblables avaient été faites par l'ancien président de la BCE, Jean-Claude Trichet, et le président du Mécanisme européen de stabilité (MES), Klaus Regling<sup>8</sup>. Ces propositions, qui reposent sur l'idée d'un superviseur de l'UEM axé sur les règles, impliquent clairement un partage de la souveraineté au niveau européen.

D'autres propositions semblent avoir pour objectif de renforcer la stabilité en améliorant le partage des risques au sein de la zone euro. Emmanuel Macron considère que le rôle essentiel des transferts pour le bon fonctionnement de l'euro doit être explicitement reconnu et propose de donner au Ministre européen des finances

1. Commission européenne, « Notes de la Commission européenne en amont des réunions des sherpas » 2015. Voir aussi Juncker, Jean-Claude, Donald Tusk, Jeroen Dijsselbloem, Mario Draghi, et Martin Schulz, « Compléter l'Union économique et monétaire européenne [Le rapport des cinq présidents] », 2015

2. Klimm, Leo, Christian Wernicke, « Refondons l'Europe » Entretien avec Emmanuel Macron. Süddeutsche Zeitung, 31 août 2015. Voir également Giugliano, Ferdinando, Gordon, Sarah, « Macron calls for radical reform to save euro », Financial Times, 24 septembre 2015.

3. « EZB-Präsident: Draghi unterstützt angeblich Forderung nach Eurofinanzminister », Spiegel Online, 28 août 2015.

4. Cœuré, Benoît, « Tirer les bonnes leçons pour la zone euro. » Intervention à la Semaine des Ambassadeurs, Paris, 27 août 2015.

5. « Etat der Währungsunion: Schäuble ist offen für Eurosteuer. » Spiegel Online, 25 juillet 2015.

6. Ces deux concepts sont évoqués plus en détail dans Delors, Jacques, Gerhard Cromme, Henrik Enderlein, Pascal Lamy et António Vitorino, « Après l'accord grec : Trois risques et trois opportunités », Institut Jacques Delors, Tribune, 2015

7. Böll, Sven, Konstantin von Hammerstein, « Entretien avec Wolfgang Schäuble », Spiegel, 25 juin 2012.

8. Vits, Christian, et Gabi Thesing, « Trichet Calls for Euro Finance Ministry as Crisis Deepens », Bloomberg Business, 2 juin 2011. Voir aussi Costa, António, « É preciso um ministro das Finanças europeu? » Económico, 12 janvier 2015.

une forme de pouvoir discrétionnaire sur une capacité budgétaire de la zone euro. L'idée sous-jacente est celle d'un « superviseur de l'UEM » actif et doté d'un mandat politique, qui rende des comptes au Parlement européen et puisse allouer un certain montant des ressources de l'UEM.

A première vue, il semble y avoir peu, voire aucun chevauchement entre ces deux concepts<sup>9</sup>. Les défenseurs du « concept de partage de la souveraineté » avanceraient probablement qu'il existe déjà une forme de partage des risques dans le cadre du MES et de l'union bancaire, et les défenseurs du « concept de partage des risques » souligneraient que certains éléments permettant un meilleur partage de la souveraineté devront être mis en place. Toutefois, à ce jour, peu d'efforts ont été faits pour rendre ce lien potentiel plus explicite. Il manque au débat une proposition claire qui précise certains détails afin de mettre davantage en lumière les différences et les points d'accord.

Notre policy paper formule une telle proposition. Nous considérons qu'il est possible de concevoir un ministère global des Finances de la zone euro, qui allie des éléments de « partage des risques » et de « partage de la souveraineté ». Nous tentons de définir en détail quelles pourraient être les tâches et les responsabilités d'un MF-UE<sup>10</sup>. Selon nous, ce dernier devrait avoir une « double casquette », à savoir être à la fois membre de la Commission européenne et président de l'Eurogroupe. Le MF-UE présiderait également le Fonds monétaire européen qui devrait émaner du MES et être placé sous contrôle démocratique direct (voir les détails ci-dessous). Les principales compétences du MF-UE seraient de (i) superviser la coordination des politiques économiques et budgétaires, (ii) faire appliquer les règles en cas d'infraction, (iii) mener des négociations dans un contexte de crise, (iv) contribuer à amortir les chocs régionaux et (v) représenter la zone euro au sein des institutions et des forums internationaux.

Pour formuler cette proposition en détail, ce policy paper soulève trois questions :

1. Quelles seraient les compétences du MF-UE ?
2. A quoi ressemblerait ce « ministère » ? Comment ferait-il le lien entre les instruments existants de prévention des crises et de gestion des crises ?
3. A qui le MF-UE rendrait-il des comptes ?

## 1. Responsabilités

**UNE FORTE AUTORITÉ POLITIQUE ET PROTÉGER AINSI LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES DE LA ZONE EURO DANS SON ENSEMBLE**

Le poste de MF-UE serait avant tout créé pour instaurer une forte autorité politique et protéger ainsi les intérêts économiques et budgétaires de la zone euro *dans son ensemble*, et non les intérêts des États membres à titre individuel. Il est intéressant de noter que l'institution qui soutient le plus la création d'une telle autorité est la BCE ; en effet elle estime avoir besoin d'un contrepoids politique qui soit chargé de superviser la coordination des politiques budgétaires et des politiques économiques des États membres au niveau de la zone euro<sup>11</sup>.

Les arguments économiques en faveur d'une autorité plus forte sont effectivement multiples. Premièrement, des politiques menées par un État membre peuvent créer des externalités négatives qui touchent le reste de la zone euro. A titre d'exemple, si un pays présente un déficit budgétaire excessif, cela menace non seulement sa propre capacité à rembourser ses dettes, mais en cas d'effondrement, cela impose également des coûts à ses voisins qui doivent l'aider dans le cadre d'efforts de stabilisation ou de limitation du risque de contagion. Compte tenu de cela, il se pourrait qu'aucun pays ne suive un développement durable à moins d'y être contraint sous la menace de sanctions.

9. Münchau, Wolfgang, « Der Euro-Finanzminister darf kein Sparkommissar sein », Spiegel Online, 31 août 2015.

10. Tout au long de ce policy paper, nous utiliserons l'abréviation MF-UE pour faire référence au poste de « Ministre européen des finances », même si une terminologie plus précise et plus appropriée devrait probablement faire mention de la zone euro ou de l'Eurogroupe, voire d'une éventuelle double casquette entre la Commission et l'Eurogroupe.

11. Banque centrale européenne, « Entretien de Benoît Cœuré, membre du directoire de la BCE, accordé à Marie Charrel, Le Monde, et publié le 27 juillet 2015 », 2015

Deuxièmement, le fait que l'union monétaire soit entièrement composée d'économies respectueuses des règles mais hétérogènes n'est pas forcément gageure de stabilité. Par exemple, même des écarts relativement faibles au niveau de la croissance et de l'inflation sont amplifiés par les effets procycliques d'une politique monétaire commune. Quand des déséquilibres se produisent, ils sont difficiles à corriger par des pays à titre individuel, un ajustement par le biais du taux de change nominal étant impossible. Des écarts encore plus grands menacent le fonctionnement de la zone euro sauf si l'échelon européen prévoit une protection et une coordination.

Les deux idéaltypes du MF-UE évoqués ci-dessus envisageraient leur fonction de façon très différente. Un ministre « superviseur » gérerait en premier la vulnérabilité à l'aide de sanctions pour s'assurer qu'aucun pays de la zone euro ne génère des externalités négatives sur les autres États membres. Un ministre « gestionnaire » aurait pour sa part comme principal objectif de lutter contre les déséquilibres, en pilotant de manière active le processus de convergence à l'aide d'incitations et de transferts monétaires. En d'autres termes, le superviseur poursuivrait une « intégration négative », tandis que le gestionnaire poursuivrait une « intégration positive »<sup>12</sup>.

### LE MF-UE DEVRAIT AVOIR CINQ RESPONSABILITÉS PRINCIPALES"

Il n'y a aucune raison de ne pas pouvoir combiner ces deux approches dans un cadre de « partage des risques-partage de la souveraineté ». Dans ce cadre, un MF-UE se verrait conférer à la fois des tâches qui relèvent généralement du ministère des Finances et des tâches assumées dans certains pays par le ministère de l'Économie. Il devrait plus précisément avoir cinq grandes responsabilités :

**Superviser la coordination des politiques économiques et budgétaires.** La principale tâche du MF-UE consisterait à contribuer activement à la coordination des politiques économiques et budgétaires. La liste des outils et instruments est longue, notamment la procédure de déficit excessif (PDE), le pacte de stabilité et de croissance (PSC), la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) et le semestre européen (SM). Par le passé, ces outils n'ont pas été utilisés de façon suffisamment proactive et n'ont donc pas permis d'établir une coordination *ex-ante* satisfaisante des politiques économiques et budgétaires. Selon nous, ce défaut est dû en partie au fait que le commissaire responsable n'avait pas un poids politique suffisant pour faire appel au sens de la responsabilité des États membres de la zone euro dans l'Eurogroupe (présidé par le président de l'Eurogroupe). Par ailleurs, le président de l'Eurogroupe n'a pas participé activement au positionnement de la Commission européenne sur la question d'adopter une attitude plus stricte envers les États membres en infraction.

La fusion des postes de commissaire européen et de président de l'Eurogroupe permettrait de surmonter ces difficultés et de créer une autorité forte au niveau de la zone euro, qui invite les États membres à éviter de façon proactive l'apparition d'externalités négatives dans le cadre de leurs politiques. Le MF-UE disposerait dans le même temps de l'ensemble des sanctions prévues par le PSC et la PDM (voir le point suivant), ce qui lui permettrait d'appuyer son autorité politique par des outils stratégiques efficaces. Au-delà de ces activités de coordination, le MF-UE surveillerait également l'orientation budgétaire de la zone euro (un concept qui a été largement sous-estimé ces dernières années). En 2014, même si l'ensemble de la zone euro continuait de se développer en-deçà de son potentiel, son orientation budgétaire était neutre. Il s'agit d'un problème sur le plan économique. Toutefois, étrangement, le débat s'est concentré sur l'orientation budgétaire des États membres, et non sur celle de la zone euro dans son ensemble. Le fait qu'un MF-UE présente des rapports et réunisse des chiffres sur ce sujet ne résoudra peut-être pas le problème dans l'immédiat, mais contribuera à poser les bonnes questions.

**Surveiller et défendre l'application des règles au niveau politique.** En reprenant les compétences de l'actuel commissaire aux affaires économiques et financières, le MF-UE pourrait non seulement garantir *ex-ante* que les États membres respectent les règles de l'UE sur les déséquilibres publics et privés, mais également mener des procédures d'exécution en cas d'infraction. La plupart des outils nécessaires existent déjà, mais des discussions ont lieu sur l'ampleur de la marge discrétionnaire qu'il devrait y avoir dans l'application des règles. Dans le cadre du système actuel, il revient essentiellement à la Commission de prendre cette décision. Toutefois, le collègue n'est pas le bon organe pour ce rôle. En effet, deux éléments lui font défaut : (i) l'élément démocratique, c.-à-d. une participation directe de représentants élus du Parlement européen et des

12. Scharpf, Fritz W., *Negative and Positive Integration in the Political Economy of European Welfare States*. Dans *Governance in the European Union*, édité par Gary Marks, 15-39. London, Thousand Oaks and New Delhi: Sage Publications, 1996.

parlements nationaux, (ii) l'élément d'appropriation politique, c.-à-d. la responsabilité claire et personnelle pour appliquer ou ne pas appliquer les règles. En effet, à l'heure actuelle, les mécanismes d'appropriation politique et de contrôle démocratique sont dispersés entre différents niveaux de gouvernance et institutions. Un MF-UE améliorerait la visibilité du contrôle *ex-ante* des règles et de leur application *ex-post*, et contribuerait ainsi à l'efficacité de la gouvernance économique de l'UE. Il jouerait un rôle essentiel dans le semestre européen et assurerait le suivi des recommandations spécifiques par pays. Il pourrait également exercer un certain pouvoir discrétionnaire, comme cela est autorisé dans les traités, mais assumerait la responsabilité politique des résultats et rendrait des comptes à une chambre mixte composée de députés du Parlement européen et de députés des parlements nationaux (voir ci-dessous).

**Mener des négociations.** Si un État membre de la zone euro devait compter sur des crédits d'urgence du MES ou de son successeur, le ministre jouerait un rôle d'« intermédiaire » en menant les négociations sur les programmes d'ajustement et la surveillance des progrès. Les négociations avec la Grèce ont souligné la nécessité d'un tel acteur. Quand l'accord final a été négocié, les principaux acteurs ont été la chancelière allemande Angela Merkel et le Premier ministre grec Alexis Tsipras. Il manquait une autorité « européenne » forte et unique à la table des négociations, qui défende les intérêts de toute la zone euro. Quand les négociations de la zone euro deviennent purement intergouvernementales, la monnaie unique est systématiquement menacée. Par définition, l'intérêt des États membres n'est pas l'intérêt de la zone euro ou de l'Union européenne dans son ensemble (et ne devrait pas l'être).

### “LE MF-UE INCARNERAIT LES PROGRAMMES D'AIDE”

Le MF-UE incarnerait ainsi les programmes d'aide et serait responsable de leurs résultats. L'expérience semble toutefois indiquer qu'il pourrait faire l'objet d'une vaste controverse. Si ce conflit ne peut être totalement évité, il pourrait être atténué par un nouveau cadre (voir la section suivante). De plus, le MF-UE pourrait se prétendre davantage impartial que l'alliance de gouvernements nationaux sur laquelle reposent les institutions précédemment connues sous le nom de troïka.

**Contribuer à amortir les chocs régionaux.** Le MF-UE pourrait également contribuer à faciliter les transferts vers des pays peu susceptibles de se redresser et de se rééquilibrer par eux-mêmes uniquement par le biais de dévaluations et de réformes internes. Aujourd'hui, l'échelon européen fait pression pour des ajustements structurels. Toutefois, le coût des investissements qui sont souvent nécessaires pour mettre en œuvre ces réformes est supporté par les États membres. La création d'un MF-UE constituerait le chaînon manquant. Avec un budget modeste mais flexible, il permettrait à l'échelon européen de soutenir les niveaux d'investissement public en des temps d'assainissement budgétaire ou de contribuer à réagir à un choc extérieur asymétrique donné<sup>13</sup>. De même, dans un contexte de réformes majeures, il pourrait proposer des ressources significatives qui permettent à l'économie de mieux s'adapter aux exigences de l'UEM. Cependant, ces ressources ne devraient pas seulement être monétaires. Le MF-UE aurait une certaine latitude (au moins au niveau d'une proposition) pour permettre aux pays de respecter les règles européennes de manière plus flexible. Il donnerait une première lecture des règles de mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance, comme suggéré par la Commission européenne début 2015<sup>14</sup>.

**Représenter la zone euro.** Avec le président de la BCE et suivant la répartition traditionnelle des tâches entre la banque centrale et le ministère des Finances, le MF-UE représenterait la zone euro au sein des institutions et forums internationaux importants. Dans certains cas (par ex. dans le G7 et le G20 d'aujourd'hui), de grands États membres pourraient continuer d'envoyer leurs propres représentants, mais cela devrait de moins en moins être le cas sur le long terme. Au-delà de la représentation juridique et institutionnelle limitée de la zone euro, le MF-UE représenterait également l'intérêt de toute la zone euro. Cet intérêt est supérieur à la somme des parties et a besoin de sa propre représentation.

13. Des amortisseurs des chocs conjoncturels (par ex. un fonds de stabilisation reposant sur l'écart de production ou une assurance-chômage européenne) complèteraient ces efforts. Toutefois, s'agissant de mécanismes automatiques, ils ne peuvent pas faire partie du répertoire de politiques discrétionnaires d'un MF-UE.

14. Commission européenne, « Utiliser au mieux la flexibilité offerte par les règles existantes du pacte de stabilité et de croissance », Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement Bruxelles, 2015.

## 2. Instruments : Un budget d'investissement européen et un Fonds monétaire européen

Un ministre n'est pas uniquement défini en termes de responsabilités, mais également en termes d'instruments et de ressources. Il existe de nombreuses propositions pour créer une « capacité budgétaire de la zone euro ». Toutefois, il n'a jamais été vraiment clair en quoi consisterait cette capacité. Les projets vont d'un régime d'assurance-chômage commun en Europe à des dépenses budgétaires à part entière. Selon nous, il est important de différencier les fonctions. Nous proposons donc un volet investissement (un « budget d'investissement européen ») et un instrument de lutte contre les crises (le Fonds monétaire européen, reposant sur le MES).

### 2.1. Un budget d'investissement européen

La zone euro n'a pas d'instrument budgétaire flexible capable d'orienter l'investissement public vers les pays ou les régions qui en ont le plus besoin. Selon nous, ce budget d'investissement a deux fonctions essentielles :

1. Contribuer à neutraliser les chocs asymétriques. Le Fonds européen d'investissement réaliserait des investissements dans un pays touché par un choc donné. Il peut notamment s'agir de catastrophes naturelles ou de problèmes spécifiques à court terme comme des flux de réfugiés. Ce système serait très différent de la méthode actuelle. Aujourd'hui, un État membre touché par ces chocs demande tout de suite davantage de flexibilité sur les critères du déficit et de la dette. Cette méthode n'est pas bonne. Les pays ne devraient pas être autorisés à modifier les objectifs. À l'inverse, le Fonds européen d'investissement viendrait au secours du pays touché et assumerait une partie du surcroît de dépenses. Le système serait ainsi plus transparent et plus équitable. Il est clair qu'une des difficultés pour le MF-UE serait d'évaluer dans quelle mesure un choc peut être considéré comme externe. Toutefois, comme nous l'avons vu ces dernières années, il est impossible d'apporter des réponses purement rigoureuses à cette question et il faut plutôt une marge discrétionnaire et une analyse politique qui reposent sur une forte légitimité. Un MF-UE pourrait, par exemple, de manière explicite et sous contrôle démocratique direct, proposer des capitaux d'investissement à l'Italie face à des flux massifs de réfugiés. Le pays pourrait ainsi contenir sa dette et maintenir ses objectifs de déficit et de dette. Nous préférons cette solution à une « flexibilité » supplémentaire dans l'application des règles relatives au déficit et à la dette en Italie, sans appropriation politique claire derrière cette décision.
2. Récompenser les réformes. La capacité du cadre actuel à encourager des réformes dans les pays en crise est limitée, et ce pour des raisons assez simples. Il est bien connu qu'il est difficile de mettre en œuvre un programme de réforme quand le gouvernement ne peut l'accompagner de mesures budgétaires. Non seulement la résistance politique est plus forte, mais il faut également en payer le prix sur le plan économique. Plusieurs réformes axées sur l'offre ont un effet négatif sur la croissance à court terme du PIB. Proposer des capitaux d'investissement aux gouvernements déterminés à procéder à des réformes neutraliserait ces effets. La méthode actuelle du programme du MES mise en œuvre dans le cadre de protocoles d'accord détaillés entre les institutions et le pays en crise est fondée sur cette logique. Toutefois, ce système se limite aux pays dans des situations extrêmes. Pourquoi la zone euro ne soutiendrait-elle pas les premiers efforts de réforme grâce à des investissements d'accompagnement réalisés dans le cadre du budget d'investissement européen ? Quand l'Allemagne a connu des difficultés budgétaires dans les années de crise (2003 et 2004), une contribution financière du budget d'investissement aurait permis de maintenir les niveaux d'investissement élevés, tout en contribuant aux réformes de l'Agenda 2000 (« Hartz ») du gouvernement Schröder.



**“ NOUS SUGGÉRONS QUE LE BUDGET SE CONCENTRE EXCLUSIVEMENT SUR LES INVESTISSEMENTS, MAIS DÉFINIS AU SENS LARGE ”**

Nous suggérons que le budget se concentre exclusivement sur les investissements, mais définis au sens large. Aujourd'hui, des investissements dans les écoles et hôpitaux grecs seraient mis sur le même plan que des investissements dans la fourniture de connexions de données à haut débit en Espagne ou dans des réseaux énergétiques en Allemagne (si l'Allemagne connaissait une grave crise). Pourquoi des investissements au niveau européen au lieu de simples subventions ? Car ces dernières sont souvent, malgré leur rôle essentiel pour l'avenir d'un pays, la première victime des coupes budgétaires des États membres. Les investissements réalisés par le MF-UE permettraient aux États membres de poursuivre leurs efforts d'assainissement budgétaire tout en proposant un volet de croissance et de demande au niveau de la zone euro.

Plusieurs solutions existent pour lever des fonds pour le budget d'investissement européen. La première solution la plus simple serait d'instaurer une taxe européenne. La réforme prévue du système de ressources propres de l'UE pourrait être l'occasion de créer une telle taxe (au niveau européen ou de la zone euro) réservée à l'investissement européen<sup>15</sup>. Une solution moins ambitieuse pourrait simplement consister à redéployer des fonds existants, comme l'a fait le plan Juncker. Toutefois, une réaffectation permanente des fonds aux tâches du MF-UE pourrait également faire l'objet d'une forte résistance politique. A court terme, un budget d'investissement financé directement par de nouvelles contributions des États membres pourrait être la solution la plus faisable. Henrik Enderlein et Jean Pisani-Ferry ont préconisé cette approche dans leur rapport de 2014 remis aux gouvernements français et allemand et ont proposé que les États membres ne pouvant se permettre des dépenses supplémentaires pour le moment puissent contribuer sous la forme de futures recettes fiscales engagées<sup>16</sup>.

## 2.2. Un Fonds monétaire européen

Comme l'a révélé la crise, la gestion des crises de solvabilité et de liquidité au sein de la zone euro a souffert du manque criant de clarté institutionnelle. Si nos arguments exposés ci-dessus sont corrects et si la zone euro a besoin à la fois d'un partage de la souveraineté et d'un partage des risques, les épisodes de crise depuis 2010 ont souligné que ces deux types de partage étaient mis en œuvre à différents niveaux, mais uniquement de façon ponctuelle. La crise grecque à l'été 2015 a de nouveau mis en lumière les défauts majeurs des outils de lutte contre les crises de la zone euro. Nous constatons cinq grandes faiblesses.

Premièrement, il y a beaucoup trop de gouvernance ad-hoc dans le système actuel. Si le traité instituant le MES définit un cadre juridique relativement clair pour négocier un programme, les responsabilités politiques et les étapes successives possibles des négociations restent très floues. Qui négocie au nom de la zone euro ? Qui est mandaté pour préparer un protocole d'accord ? Où est le mécanisme de contrôle démocratique dans le contexte des négociations ? Le manque de clarté sur ces questions a donné lieu à une série bien trop longue de sommets, de menaces et d'ultimatums de « dernière minute ». La zone euro ne dispose ni de règles ni de procédures pouvant contribuer à éviter des conflits ouverts grâce à des négociations menées par des institutions efficaces.

Deuxièmement, le nombre d'acteurs impliqués dans les négociations de gestion de crise est trop élevé. Ce problème découle directement du premier point. Compte tenu du manque de règles claires sur les acteurs responsables des négociations de crise, les participants vont des chefs d'État et de gouvernement (par le biais de leurs ministres des Finances) à la troïka, en passant par les divers acteurs du Fonds monétaire international (FMI), de la BCE et de la Commission européenne, sans oublier le MES, voire parfois le Comité économique et financier et la Banque européenne d'investissement. Au final, il n'y a pas de réel responsable. Cela doit changer.

15. Le « groupe Monti » devrait présenter des propositions concrètes de réforme en 2016.

16. Enderlein, Henrik, et Jean Pisani-Ferry, « *Reforms, Investment and Growth: Un agenda pour la France, l'Allemagne et l'Europe* », Rapport remis à Sigmar Gabriel, ministre fédéral de l'Économie et de l'Énergie, et à Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, 2014.



Troisièmement, les responsabilités des pays du programme ne sont pas clairement définies. Il est essentiel de signer un protocole d'accord pour renoncer en partie à la souveraineté sur les décisions budgétaires et économiques nationales. Dans le même temps, les pays du programme *de jure* et *de facto* gardent un contrôle final sur leurs décisions nationales de politique économique, notamment sur le budget. Dans un cadre efficace de gestion de crise, les États membres accepteraient *ex ante* de renoncer à une partie de leur souveraineté en cas de crise. En échange, ils bénéficieraient d'un système de partage des risques clair et transparent et de la création effective d'un prêteur de dernier ressort.

Quatrièmement, le MES n'est pas un véritable prêteur de dernier ressort. La logique du partage des risques étant « multiple » et non « conjointe », une crise grave pourrait rapidement remettre en question la détermination profonde des pays de la zone euro à réellement partager les risques de manière efficace. Il n'est pas surprenant que le pire de la crise de la zone euro ait pris fin quand la BCE a annoncé son intention de recourir à des opérations monétaires sur titres (OMT) pour préserver la stabilité de la zone euro, et donc de mettre en place un réel mécanisme solidaire de partage des risques, sans dire son nom.

Cinquièmement, le système actuel manque cruellement de mécanismes de contrôle démocratique au niveau de la zone euro. Si certains parlements nationaux (notamment le Bundestag allemand) ont obtenu d'importants droits de veto dans la décision sur les programmes du MES, leur intérêt institutionnel sous-jacent est clairement national (et ce, à juste titre), et pas nécessairement européen. Toutefois, où est le contrôle de l'Europe ou de la zone euro sur des organismes tels que le MES, la troïka, voire l'Eurogroupe, qui assume clairement des fonctions de quasi-exécutif dans la gestion des crises ?

“ LE MES DEVRAIT  
ÉVOLUER EN UN « FONDS  
MONÉTAIRE EUROPÉEN »  
(FME) ”

Afin de jouer son véritable rôle de prêteur de dernier ressort avec une responsabilité politique claire et sous contrôle démocratique, le MES devrait évoluer en un « Fonds monétaire européen » (FME)<sup>17</sup>. Cette institution serait fondée sur une méthode plus transparente de partage des risques budgétaires et pourrait apporter aux pays ayant besoin de toute urgence de liquidités un soutien rapide et conditionnel (en échange d'un transfert progressif de souveraineté). Si cette institution fonctionnerait mieux dans le cadre institutionnel européen, une structure intergouvernementale serait également possible.

ENCADRÉ 1 ► Tâches d'un Fonds monétaire européen

- Récompenser le respect des règles par un « escompte officiel »
- Fournir des liquidités à court terme en temps de crise
- Apporter un soutien à long terme en échange d'une souveraineté budgétaire réduite
- Proposer un actif financier européen.

A la différence du MES, le FME contraindrait les États membres de la zone euro à émettre une faible partie de leur dette par ce biais (par ex., 10 % du PIB). Cette dette serait garantie par tous les membres de la zone euro et le taux d'intérêt serait par conséquent le même pour tous les participants. Le marché de la dette du FME, d'une taille d'environ 930 milliards d'euros, serait comparable à celui de la dette espagnole ou représenterait la moitié du marché Bund allemand<sup>18</sup>. La création de cet actif financier européen liquide et sûr aurait plusieurs effets bénéfiques. Il servirait de protection contre le risque de convertibilité (et améliorerait ainsi la transmission de la politique monétaire, comme le souligne souvent la BCE). Il atténuerait la boucle de rétroaction négative entre les États souverains faibles et les banques en difficulté<sup>19</sup>. Surtout, il permettrait à la zone euro de réagir vite et de manière flexible aux crises émergentes.

17. Une idée semblable est exposée en détail dans Enderlein, Henrik, Peter Bofinger, Laurence Boone, Paul De Grauwe, Jean-Claude Piris, Jean Pisani-Ferry, Maria João Rodrigues, André Sapir, et António Vitorino, « Parachever l'euro - Feuille de route vers une union budgétaire en Europe », Études & Rapports, n° 92, Notre Europe, 2012.

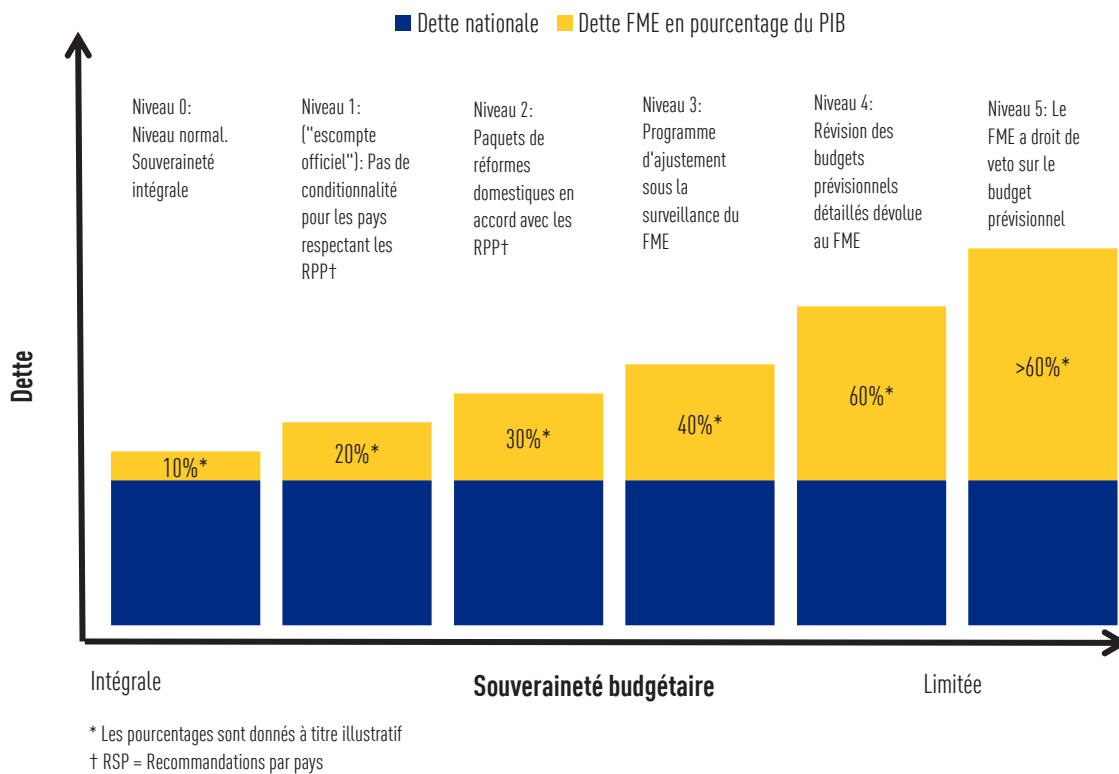
18. En 2014, le montant total de la dette de la zone euro s'est élevé à 9,3 trillions d'euros.

19. Pour une vue d'ensemble plus détaillée de ces avantages, voir notamment Tumpel-Gugerell, Gertrude, Agnès Bénassy-Quéré, Vítor Bento, Graham Bishop, Lex Hoogduin, Ján Mazák, Belén Romana, Ingrida Šimonytė, Vesa Vihriälä, et Beatrice Weder di Mauro, « Final Report of the Expert Group on Debt Redemption Fund and Eurobills », 2014, pp. 17-18.

**ENCADRÉ 2** ▶ Niveaux possibles d'implication du FME

Le principe directeur devrait être qu'un financement accru va de pair avec un contrôle extérieur accru. Toutefois, le pays du programme ne perdrait en aucun cas sa capacité à décider lui-même de son destin. Si le pays prenait des mesures allant à l'encontre des dispositions prévues, il ne pourrait tout simplement plus émettre de dette additionnelle dans le cadre du FME et entrerait sûrement dans une phase de restructuration de sa dette nationale (c.-à-d. non FME). Dans ce contexte, la création d'un mécanisme européen de restructuration de la dette souveraine pourrait être envisagée. La restructuration de la dette ne signifierait pas nécessairement une sortie de la zone euro.

**Figure 1** ▶ Implication du FME et souveraineté budgétaire



Source: Jacques Delors Institut - Berlin à partir de Enderlein et al., 2012

En temps normal, toutes les autres dettes seraient émises sous la forme d'obligations souveraines nationales standards, avec les écarts habituels entre les taux d'intérêt. En temps de crise, un État membre brusquement confronté à une envolée des coûts de refinancement à cause d'une crise économique ou d'un changement brutal dans l'attitude des marchés serait autorisé à émettre une dette additionnelle dans le cadre du FME en échange d'un transfert progressif de souveraineté. Ces niveaux seraient fixés par avance, pour que tous les pays connaissent les coûts et avantages du recours au FME. Le MF-UE remplacerait les institutions précédemment connues sous le nom de troïka dans les négociations sur la conditionnalité. Cela permettrait d'accélérer le processus décisionnel, de définir clairement les responsabilités et de renforcer la légitimité entrante. Les pays ne seraient pas obligés d'utiliser le financement du FME ; ils pourraient continuer d'émettre de la dette nationale.

### 3. Contrôle démocratique et liens institutionnels

Les tâches d'un MF-UE seraient au croisement de la politique supranationale et intergouvernementale au sein de l'Union européenne. Pour travailler efficacement, le MF-UE dépendrait du soutien et des ressources des États membres de l'UE et de la Commission européenne. Il serait donc logique de concevoir le poste de MF-UE comme ayant une « double casquette », semblable au poste de Haut Représentant pour les affaires étrangères.

Le ministre serait à la fois membre (voire éventuellement vice-président) de la Commission et président de l'Eurogroupe. Il pourrait également présider le conseil ECOFIN. Comme pour le Haut Représentant pour les affaires étrangères de l'UE, le Conseil européen nommerait le MF-UE « statuant à la majorité qualifiée, avec l'accord du président de la Commission »<sup>20</sup>.

Il est vrai que de nombreuses tâches du ministre ne concerneraient que la zone euro. Cependant, tous les États membres de l'UE, à l'exception du Royaume-Uni et du Danemark, sont obligés de rejoindre l'union monétaire à moyen terme. Actuellement, seuls sept États membres de l'UE sans dérogation ne sont pas encore membres de l'union monétaire. L'adhésion simultanée à l'UE et à la zone euro est la règle, et non l'exception. La gouvernance économique de l'Union européenne devrait enfin le prendre en compte. A moyen terme, il pourrait même être intéressant d'examiner si la distinction entre l'Eurogroupe et le conseil ECOFIN est toujours justifiée. Dans tous les cas, faire preuve de cohérence en intégrant pleinement le poste de MF-UE au cadre européen semble primer sur le renforcement de l'architecture intergouvernementale parallèle qui s'est formée autour du MES.

Il ne fait aucun doute que les pouvoirs d'un MF-UE seraient considérables. Cette position devrait donc faire l'objet d'un contrôle démocratique suffisant. La solution la plus simple serait de s'en remettre au Parlement européen en tant que superviseur naturel du pouvoir exécutif européen. Toutefois, les actions du FME auraient un effet direct sur les budgets nationaux, ce qui pourrait encourager les États membres à accepter l'idée d'inclure les parlements nationaux dans le processus (et pourrait atténuer les craintes d'ordre constitutionnel). Ils pourraient créer une commission mixte, qui serait composée de deux représentants de chaque parlement national et de la moitié des députés européens.

#### “ CETTE COMMISSION SURVEILLERAIT LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU MINISTRE ET EXERCERAIT UN CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DIRECT SUR LE FME ”

Cette commission surveillerait les dépenses d'investissement du ministre et exercerait un contrôle démocratique direct sur le FME. Il faudrait examiner si la structure du Conseil des gouverneurs du MES (qui comprend aujourd'hui des représentants des ministères des Finances des États membres de la zone euro) s'en trouverait changée et de quelle manière, et dans quelle mesure l'UE recourrait ainsi à moins de « fédéralisme exécutif » pur. Il est évident que les incidences financières potentiellement considérables des décisions du FME nécessiteraient une forme de prise de décision directe impliquant les États membres. Toutefois, on pourrait envisager un vote à la majorité qualifiée au sein du conseil du FME et/ou une procédure de co-décision avec la commission mixte PE/PN.

Les organes législatifs traditionnels de l'UE contrôlèrent également les pouvoirs du ministre. Le MF-UE étant membre de la Commission européenne, le Parlement européen pourrait le contraindre à démissionner<sup>21</sup>. Étant donnée sa double casquette, le Conseil pourrait également mettre un terme à son mandat<sup>22</sup>.

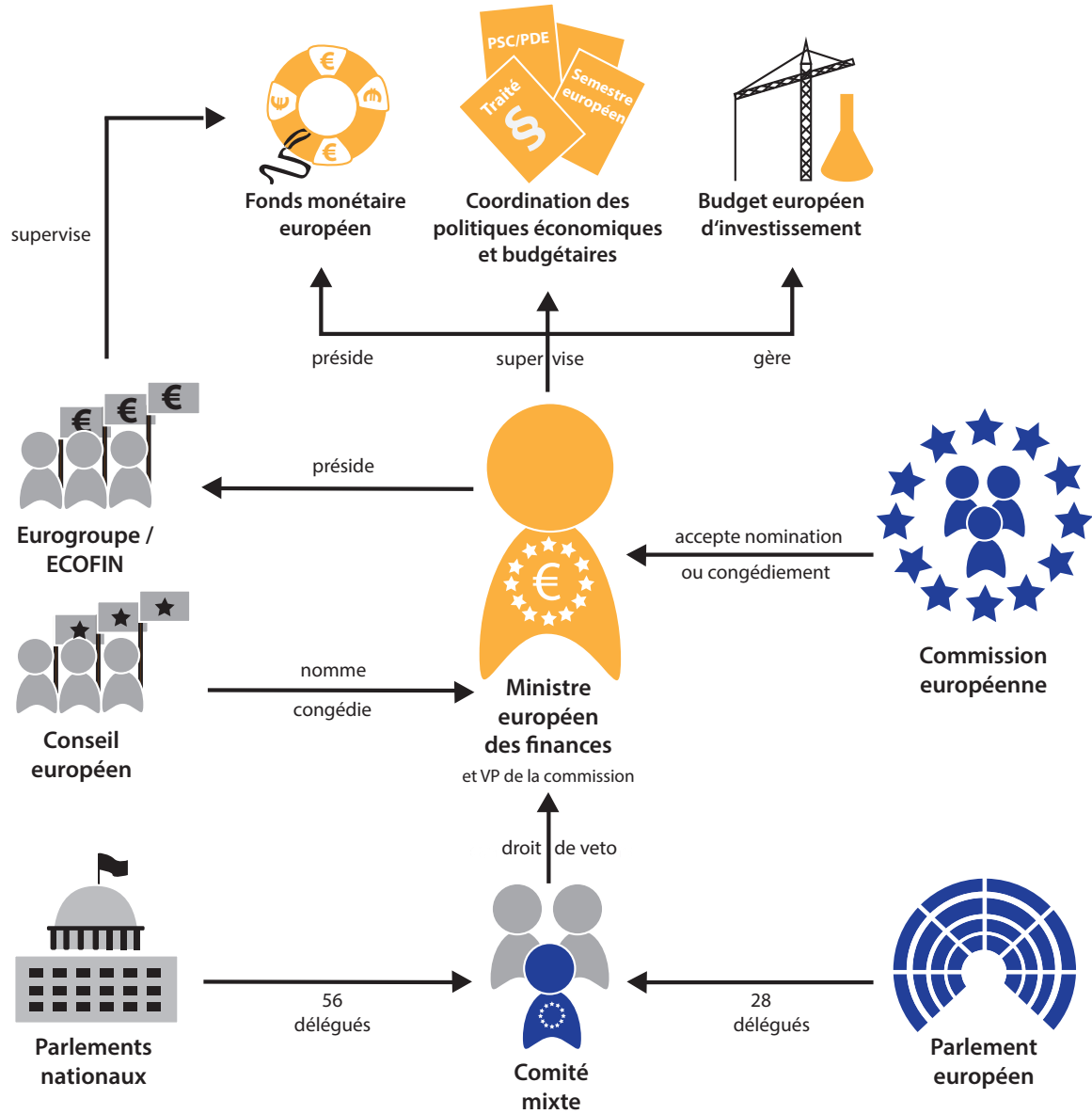
Dans l'ensemble, le cadre d'action et de contrôle dans lequel un MF-UE évoluerait serait comme suit :

20. Pour la procédure de nomination du Haut Représentant, voir l'article 18(1) du traité sur l'Union européenne (TUE). Sur l'élection du président de l'Eurogroupe selon les règles en vigueur, voir le protocole 14 article 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

21. Voir l'article 234 du TFUE.

22. Voir l'article 18 du TUE pour la procédure dans le cas du Haut Représentant pour les affaires étrangères.

Figure 2 ➤ Contrôle démocratique du Ministre européen des finances.



Source: Enderlein et Haas (2015). Quel serait le rôle d'un ministre européen des Finances?

Illustration: Cinthya Nataly Haas-Arana © Jacques Delors Institut – Berlin

Source: Jacques Delors Institut - Berlin

## CONCLUSION

La création d'un MF-UE qui superviserait la coordination des politiques économiques et budgétaires, gèrerait un budget d'investissement européen et présiderait un FME sous contrôle démocratique en tant que prêteur de dernier ressort présenterait plusieurs avantages.

**Acceptation.** Le ministre tiendrait compte de l'intérêt de l'ensemble de la zone euro, et non d'un pays en particulier. Cela serait surtout valable pour la gestion de crise, compte tenu du fait qu'un groupe de pays créanciers décidant de la conditionnalité des mesures en faveur d'un groupe de pays débiteurs alimenterait naturellement les craintes au sujet de la souveraineté et de l'équité au sein de ce dernier groupe. La subordination aux pairs n'est pas la même chose que la subordination à un échelon quasi-fédéral.

**Clarté.** Des règles détaillées concernant le FME diminueront l'incertitude sur les marchés et garantiront que tous les pays connaissent le prix à payer pour bénéficier de l'aide de la zone euro dès le départ. Comme l'a récemment illustré l'exemple de la Grèce, dans le cadre actuel du MES, les pays créanciers considèrent qu'ils n'ont pas assez de contrôle et les pays débiteurs trouvent que les décisions qu'on leur impose sont arbitraires et trop intrusives.

**Résistance.** Si les investissements publics sont utilisés pour neutraliser les replis conjoncturels et promouvoir des réformes, des déséquilibres risqueront moins de se produire et les économies de la zone euro seront moins vulnérables aux crises. De plus, la dette du FME constituerait un actif liquide très sûr en tant que fonds de base sur les bilans financiers des banques. Ainsi, le système bancaire européen serait moins dépendant vis-à-vis de la dette souveraine des pays à titre individuel et moins vulnérables aux brusques changements de leur valorisation.

**Rapidité.** Le MF-UE disposerait du mandat et des ressources pour réagir vite à une situation d'urgence, de la même façon que le directeur général du FMI le fait aujourd'hui. Il pourrait lancer rapidement des négociations, indiquer clairement les conditions relatives à l'aide, conclure des accords et proposer des récompenses si nécessaire. Cela permettrait de raccourcir les périodes d'incertitude qui sont très coûteuses en termes de rendement économique et de capital politique.

**Responsabilité.** Un MF-UE contrôlé par une commission mixte de députés nationaux et européens bénéficierait d'une légitimité suffisante et pourrait être tenu directement responsable de ses actions, contrairement aux institutions précédemment connues sous le nom de troïka.

Le débat actuel sur un Ministre européen des finances est l'occasion de remédier aux faiblesses de la gouvernance de la zone euro. Ce ministre serait à la fois un « superviseur », qui veillerait au respect des règles par les membres de la zone euro, et un « gestionnaire » qui neutraliserait efficacement les forces déstabilisatrices au sein de l'union monétaire.

Créer un MF-UE à la tête d'un Fonds monétaire européen et le doter d'un budget d'investissement serait une façon prometteuse de relever ce défi. Un FME bien conçu pourrait assurer un juste équilibre entre le partage des risques et le partage de la souveraineté. Le budget pourrait être utilisé comme instrument de réforme et de convergence dans les pays de la zone euro. La structure de gouvernance proposée permettrait un haut niveau de responsabilité. Elle garantirait l'examen des décisions de dépense et répondrait aux préoccupations concernant l'absence de contrôle du pouvoir de l'ancienne troïka, tout en limitant l'aléa de moralité.

Ce nouveau poste offrirait encore de plus grands avantages s'il s'accompagnait de nouvelles réformes institutionnelles. Par exemple, un système de conseils « Compétitivité »<sup>23</sup> de la zone euro renforcerait la capacité du MF-UE à coordonner les politiques économiques. De même, tout progrès vers la mise en place d'un régime d'insolvabilité européen contribuerait à atténuer la crainte que la gestion des crises de l'UE puisse entraver la capacité des circonscriptions nationales à influencer sur des décisions essentielles. Les règles relatives à la restructuration de la dette permettraient aux pays en difficulté de pouvoir réellement choisir entre résoudre la crise de la dette par le biais de l'insolvabilité ou accepter un renflouement en échange d'un transfert de souveraineté.

**“ NOTRE PROPOSITION  
EST CERTES AMBITIEUSE,  
MAIS ELLE EST ENCORE  
INCOMPLÈTE ”**

Notre proposition est certes ambitieuse, mais elle est encore incomplète. L'architecture que nous avons tenté de définir doit encore être considérablement travaillée et nécessite de grands débats politiques. Il est évident que toute solution proche de notre proposition impliquerait une révision des traités européens. Il ne s'agit donc pas d'un concept pour demain, mais pour la période qui suivra le référendum britannique de 2016 et les élections françaises et allemandes de 2017.

Entretemps, ce projet peut néanmoins servir de point de départ pour des discussions juridiques et techniques plus détaillées. Les inquiétudes sur de futurs verdicts de la Bundesverfassungsgericht allemande ou d'autres cours constitutionnelles sur le transfert de souveraineté ne devraient pas être une raison pour freiner des propositions telles que la nôtre. Il est important de pousser la réflexion le plus loin possible avant de se pencher sur les implications d'ordre constitutionnel.

L'essentiel aujourd'hui est de faire progresser la discussion sur les moyens de parvenir à renforcer le partage des risques et le partage de la souveraineté dans un cadre de gouvernance plus efficace au sein de la zone euro. Les propositions relatives au Ministre européen des finances sont un excellent point de départ pour ce débat.

23. Sapir, André, et Guntram B Wolff, « Euro-Area Governance: What to Reform and How to Do It », Bruegel Policy Brief 2015/01, février 2015. .



## RÉFÉRENCES

- « Etat der Währungsunion: Schäuble ist offen für Eurosteuer », *Spiegel Online*, 25 juillet 2015.
- « EZB-Präsident: Draghi unterstützt angeblich Forderung nach Eurofinanzminister », *Spiegel Online*, 28 août 2015.
- Böll, Sven, Konstantin von Hammerstein. „Perfekte Lösungen brauchen lange“ Entretien avec Wolfgang Schäuble, *Spiegel*, 25 juin 2012.
- Cœuré, Benoît, « Tirer les bonnes leçons pour la zone euro », Intervention à la Semaine des Ambassadeurs, Paris, 27 août 2015.
- Costa, António, « É preciso um ministro das Finanças europeu? » *Económico*, 12 janvier 2015.
- Delors, Jacques, Gerhard Cromme, Henrik Enderlein, Pascal Lamy et António Vitorino, *Après l'accord grec : Trois risques et trois opportunités*, Institut Jacques Delors, Tribune, 2015
- Enderlein, Henrik, et Jean Pisani-Ferry, « Réformes, investissement et croissance : Un agenda pour la France, l'Allemagne et l'Europe », Rapport remis à Sigmar Gabriel, ministre fédéral de l'Économie et de l'Énergie, et à Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, 2014.
- Enderlein, Henrik, Peter Bofinger, Laurence Boone, Paul De Grauwe, Jean-Claude Piris, Jean Pisani-Ferry, Maria João Rodrigues, André Sapir, et António Vitorino, *Parachever l'euro - Feuille de route vers une union budgétaire en Europe*, Études & Rapports No 92 Notre Europe, 2012.
- Banque centrale européenne. « Entretien de Benoît Cœuré, membre du directoire de la BCE, accordé à Marie Charrel, *Le Monde*, et publié le 27 juillet 2015 », 2015.
- Commission européenne, « Utiliser au mieux la flexibilité offerte par les règles existantes du pacte de stabilité et de croissance », Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement Bruxelles, 2015.
- Commission européenne, « Notes de la Commission européenne en amont des réunions des sherpas », 2015
- Juncker, Jean-Claude, Donald Tusk, Jeroen Dijsselbloem, Mario Draghi, et Martin Schulz, « Compléter l'Union économique et monétaire européenne [Le rapport des cinq présidents] », 2015.
- Klimm, Leo, Christian Wernicke. « Refondons l'Europe », Entretien avec Emmanuel Macron. *Süddeutsche Zeitung*, 31 août 2015.
- Münchau, Wolfgang, „Der Euro-Finanzminister darf kein Sparkommissar sein“, *Spiegel Online*, 31 août 2015.
- Sapir, André, et Guntram B Wolff, “Euro-Area Governance: What to Reform and How to Do It”, *Bruegel Policy Brief* 2015/01, février 2015
- Scharpf, Fritz W., *Negative and Positive Integration in the Political Economy of European Welfare States. In Governance in the European Union*, édité par Gary Marks, 15-39. London, Thousand Oaks and New Delhi: Sage Publications, 1996.
- Tumpel-Gugerell, Gertrude, Agnès Bénassy-Quéré, Vítor Bento, Graham Bishop, Lex Hoogduin, Ján Mazák, Belén Romana, Ingrida Šimonytė, Vesa Vihriälä, et Beatrice Weder di Mauro, “Final Report of the Expert Group on Debt Redemption Fund and Eurobills”, 2014.
- Vits, Christian, and Gabi Thesing. “Trichet Calls for Euro Finance Ministry as Crisis Deepens” *Bloomberg Business*, 2 juin 2011.

This publication is part of a larger research project by the Jacques Delors Institut-Berlin and the Bertelsmann Stiftung.  
**Repair and Prepare** ||||| **Strengthen the euro**

Sur les mêmes thèmes...

**APRÈS L'ACCORD GREC : L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ DE PARACHEVER L'UEM**

Jacques Delors, Gerhard Cromme, Henrik Enderlein, Pascal Lamy et António Vitorino, Tribune, Institut Jacques Delors, 22 juillet 2015

**A SMART MOVE: WHY THE FIVE PRESIDENTS' REPORT IS CAUTIOUS ON SUBSTANCE AND AMBITIOUS ON PROCESS**

Henrik Enderlein et Jörg Haas, Policy paper No 139, Jacques Delors Institut - Berlin, juillet 2015

**AMÉLIORER L'UEM : NOS RECOMMANDATIONS POUR LE DÉBAT SUR LE RAPPORT DES CINQ PRÉSIDENTS**

Yves Bertoncini, Henrik Enderlein, Sofia Fernandes, Jörg Haas et Eulalia Rubio, Policy paper No 137, Institut Jacques Delors, juin 2015

**GREXIT : ATTENTION, TERRAIN GLISSANT**

Jörg Haas, Policy paper No 126, Jacques Delors Institut - Berlin, février 2015

**RÉFORMER LA "GOUVERNANCE" EUROPÉENNE**

Yves Bertoncini et António Vitorino, Études & Rapports No 105, Notre Europe - Institut Jacques Delors, septembre 2014

**PARACHEVER L'EURO - FEUILLE DE ROUTE VERS UNE UNION BUDGÉTAIRE EN EUROPE**

Enderlein, Henrik, Peter Bofinger, Laurence Boone, Paul De Grauwe, Jean-Claude Piris, Jean Pisani-Ferry, Maria João Rodrigues, André Sapir, et António Vitorino, Études & Rapports No 92, Notre Europe, juin 2012

Directeur de la publication : Henrik Enderlein • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • Jacques Delors Institut - Berlin ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Traduction de l'anglais : Charlotte Laigle • © Jacques Delors Institut - Berlin, 2015



Hertie School  
of Governance

Pariser Platz 6, D - 10117 Berlin  
 19 rue de Milan, F - 75009 Paris  
 office@delorsinstitut.de  
 www.delorsinstitut.de

